



SECTION 1 : IDENTIFICATION	
1.1 Identification du produit	
Nom de produit :	Clean Ocular
Synonymes :	Aucun
Désignation exacte pour l'expédition :	Sans objet
Autres méthodes d'identification :	Aucun
1.2 Usages pertinents recommandés et usages déconseillés pour la substance ou le mélange	
Usage recommandé :	Nettoyant pour les yeux
Usages déconseillés :	Sans objet
1.3 Renseignement sur la société fabricant la substance ou le mélange	
Nom de l'entreprise :	Dechra Regulatory B.V.
Adresse :	Handelsweg 25 5531 AE Bladel Pays-Bas
Téléphone :	+31 (0)497 544 300
Télécopieur :	+31 (0)497 544 302
Site Web :	www.dechra.com
Courriel :	Non disponible
Nom du distributeur (Canada) :	Dechra Veterinary Products.
Adresse :	1 Holiday Ave, tour Est, Suite 345 Pointe-Claire, QC H9R 5N3 Canada
Téléphone :	+1 (855) 332-9334
Site Web :	www.dechra.ca
Courriel :	Non disponible
Numéros de téléphone d'urgence	
Dechra (CA) :	+1 (855) 332-9334
Dechra (U. E.) :	+31 (0)497 544 300



SECTION 2 : IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES	
2.1 Classification de la substance ou du mélange	
<p>Cette substance ou ce mélange ne sont pas considérés comme un mélange dangereux conformément au règlement (EC) No 1272/2008 et ses amendements. Ils ne sont pas classés parmi la liste des biens dangereux lors du transport.</p> <p>Ce produit n'est pas une substance dangereuse comme le définit la Norme de communication de risques de l'OSHA de 2012, (29 CFR 1910.1200). Il n'est pas classé parmi la liste des biens dangereux lors du transport (É-U.).</p>	
Classification (U.E., É.-U. et CA) :	Sans objet
2.2 Éléments d'étiquetage	
Éléments d'étiquetage SGH :	Aucun
Mention d'avertissement :	Aucun
Mention du danger	
	H317 - Peut causer une réaction allergique sur la peau.
Mentions supplémentaires :	
	Sans objet
Conseils de prudence - prévention	
	P102 – Garder hors de la portée des enfants
Conseils de prudence – réponse	
	P305+P351+P338 - DANS LES YEUX : Rincer avec soin avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, lorsqu'il y en a et qu'elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. P302+P352 - SUR LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau.
Conseils de prudence – entreposage :	
	Sans objet
Conseils de prudence - élimination :	
	P501 Jeter le contenant et le contenu dans un site d'élimination des déchets dangereux autorisé conformément à la réglementation locale.
2.3 Autres renseignements relatifs au danger	
REACH - Art.57-59 (U.E.) : Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) au moment d'imprimer la FDS.	

SECTION 3 : INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS			
3.1 Substances			
Voir la section suivante pour la composition des mélanges.			
3.2 Mélanges			
1.No de CAS 2.Numéro EC 3.Numéro d'index 4.Numéro REACH	% en poids	Nom	Classification en vertu du règlement (EC) No 1272/2008 [CLP] (U.E.)
1. 84082-60-0 2. 282-006-5 3. Non disponible 4. Non disponible	0.125 – 0.5	Extrait de fleur de <i>Chamomilia recutita</i> (<i>Matricaria</i>)	Irrit. peau 2, Irrit. yeux 2 ¹
Sans objet	Sans objet	Titulaire	Sans objet
Légende : 1. Classement selon Chemwatch 2. Classement selon la Directive EC 67/548/EEC – Annexe I.			

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS	
4.1 Description des mesures de premiers soins	
Contact avec les yeux :	Une éclaboussure accidentelle dans les yeux doit être rincée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation ou la douleur persiste et montrer la notice ou l'étiquette au médecin.
Contact avec la peau :	Une éclaboussure accidentelle sur la peau doit être rincée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste et montrer la notice ou l'étiquette au médecin.
Inhalation :	En raison de l'état physique du produit, de son emballage et de la voie d'administration, une inhalation est très peu probable. Si le produit provoque une irritation ou une difficulté à respirer, consulter un médecin et montrer la notice ou l'étiquette au médecin. Éloigner le patient de la zone contaminée. Placer le patient en position couchée, bien au chaud et dans le calme.
Ingestion :	En raison de l'état physique du produit, de son emballage et de la voie d'administration, une ingestion est très peu probable. Si ingéré, ne pas faire vomir, consulter un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquette. Retirer le matériel et donner de l'eau pour rincer la bouche. Ensuite, donner autant de liquide que la personne peut en boire lentement et sans causer d'inconfort.



4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et à retardement	
Contact avec les yeux :	Peut causer de l'irritation aux yeux.
Contact avec la peau :	Peut provoquer une irritation allergique ou une sensibilisation de la peau.
Ingestion :	Peut causer de l'inconfort, s'il est ingéré en grande quantité
Consulter la section 11 pour les renseignements détaillés.	
4.3 Indications d'obtenir une aide médicale immédiate et les traitements spéciaux	
Traiter les symptômes.	

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES	
5.1 Agents extincteurs	
Moyens d'extinction adéquats :	Utiliser le médium d'extinction approprié pour les incendies à proximité.
Moyens d'extinction inadéquats :	Il n'existe aucune restriction pour le type d'extincteur pouvant être utilisé
5.2 Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange	
Incompatibilité avec le feu :	Éviter la contamination par des agents oxydants.
5.3 Mesures protectrices particulières pour les pompiers :	
Incendies :	Utiliser de l'eau sous forme de gouttelettes fines pour contrôler l'incendie et refroidir la zone adjacente. Ne pas approcher les contenants qui pourraient être chauds. Utiliser de l'eau en vaporisation pour refroidir les contenants exposés situés dans une zone protégée. S'il est sécuritaire, retirer les contenants de la voie des flammes. L'équipement doit être bien décontaminé après son usage.
Risques d'incendies et d'explosion :	Combustibles. Faible risque d'incendie lors d'une exposition à la chaleur ou à la flamme. Risque d'émanation toxique de monoxyde de carbone lors de la combustion.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL	
6.1 Précautions personnelles, équipement de protection personnelle et procédures d'urgence	
Pour l'information sur l'équipement de protection, consulter la section 8	
6.2 Précautions environnementales	
Consulter la section 12	
6.3 Méthode et équipement pour le confinement et le nettoyage	
Petit déversement :	Nettoyer le déversement immédiatement. Éviter d'inhaler les vapeurs et les contacts avec la peau et les yeux. Protéger le personnel en contact avec la substance au moyen d'équipement de protection. Circonscrire et absorber le déversement avec du sable, de la terre une substance inerte ou de la vermiculite et ramasser. Placer dans un contenant destiné à l'élimination des déchets qui est adéquat et bien étiqueté.
Déversement important :	Évacuer la zone et déplacer les gens en amont. Alerter les pompiers et leur indiquer le lieu et la nature de danger. Circonscrire et absorber le déversement avec du sable, de la terre une substance inerte ou de la vermiculite. Éviter, par tous les moyens possibles, que les déversements entrent dans les égouts et les cours d'eau.
SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE	
7.1 Précautions pour une manutention sécuritaire	
Manutention sécuritaire :	NE PAS manger, boire ou fumer lors de la manipulation. Se laver les mains avec de l'eau lorsque vous manipulez le produit. Respecter les recommandations d'entreposage et de manutention du fabricant.
Autre information :	Conserver dans des contenants scellés Ne pas conserver au-dessus de 25 °C. Garder hors de la portée des enfants.
7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités	
Contenant adéquat :	Fioles de 100 ml
Incompatibilité à l'entreposage :	Aucune incompatibilité connue.
7.3 Usage à des fins particulières :	
Non disponible	

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1 Paramètres de contrôle
CONCENTRATION DÉRIVÉE SANS EFFET – DNEL (U.E.)
Non disponible
CONCENTRATION SANS EFFET PRÉVISIBLE – PNEC (EU)
Non disponible
LIMITE D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL :

DONNÉES RELATIVES AUX INGRÉDIENTS
Non disponible

LIMITES D'URGENCES (U.E./É.-U./CA) :				
Ingrédients	Nom de la substance	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

8.2 Contrôle de l'exposition	
Mesures d'ingénierie appropriées :	Les mesures d'ingénierie de bases sont : Mesures relatives au procédé qui demandent un changement dans l'accomplissement d'une tâche ou d'un procédé pour réduire un risque donné.
Protection personnelle :	
Protection des yeux et du visage :	Aucun
Protection de la peau :	Voir la protection des mains qui suit.
Protection des mains et des pieds :	Aucun équipement spécialisé requis pour manipuler de petites quantités. Porter des gants lorsque vous manipulez de grandes quantités.
Protection du corps :	Porter des vêtements adéquats.
Autres protections :	Aucun équipement spécialisé requis pour manipuler de petites quantités.
Risques thermiques :	Sans objet
Protection respiratoire :	Sans objet

8.3 Contrôle de l'exposition environnementale
Consulter la section 12

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

9.1 Informations sur caractéristiques physiques et propriétés chimiques de base

Apparence :	Liquide incolore ou d'un jaune très pâle	
Contenant :	Fioles de 100 ml	
État physique :	Liquide	
Odeur :	Odeur de polysorbate	
Seuil d'odeur :	Non disponible	
pH (tel que fourni) :	Non disponible	
Point d'ébullition et de congélation (degré C) :	Non disponible	
POINT d'ébullition INITIAL avec écart :	Non disponible	
Point d'éclair :	Non disponible	
Taux d'évaporation :	Non disponible	
Inflammabilité :	Non disponible	
Limites d'inflammabilité et d'explosion inférieure et supérieure	Non disponible	
Pression de la vapeur :	Non disponible	
Densité RELATIVE (degré C) :	Non disponible	
Solubilité dans l'eau ou les solvants mg/L) :	Miscible	
Densité de la vapeur :	Non disponible	
Température d'auto-allumage (degré C) :	Non disponible	
Température de décomposition (degré C) :	Non disponible	
Viscosité (degré C) :	Non disponible	
Propriétés explosives :	Non disponible	
Propriétés oxydantes :	Non disponible	
Coefficient de répartition :	Non disponible	
Poids moléculaire :	Non disponible	
Goût :	Non disponible	
Tension en surface :	Non disponible	
Composante volatile :	Non disponible	
Groupe gazeux :	Non disponible	
pH, sous forme de solution :	6,2-6,8	
COV, g/L:	Non disponible	

9.2 Autre information

Non disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :	Consulter la Section 7
10.2 Stabilité chimique :	Le produit est considéré comme étant stable en condition et à des températures normales. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
10.3 Réactions dangereuses possibles :	Ce produit n'est pas dangereux lorsqu'il est utilisé conformément aux directives. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
10.4 Conditions à éviter :	Aucune condition d'entreposage particulière.
10.5 Matériaux incompatibles :	Consulter la Section 7
10.6 Décomposition dangereuse du produit :	Consulter la Section 5



SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE		
Inhalation :	En raison de sa nature, le produit ne devrait pas causer de troubles ou de sensibilisation respiratoires	
Ingestion :	Ne devrait pas être toxique. Peut causer de l'inconfort s'il est ingéré en grande quantité.	
Contact avec la peau :	Peut provoquer une irritation allergique ou une sensibilisation de la peau.	
Contact avec les yeux :	Peut causer de l'irritation aux yeux.	
Chronique :	Non disponible	
Clean Ocular :	Toxicité : Non disponible	Irritation : Non disponible

Irritation et corrosion de la peau :
Non disponible
Irritation et dommages graves aux yeux :
Peut causer de l'irritation aux yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Peut causer une réaction allergique sur la peau.
Mutagénicité des cellules germinales :
Non disponible
Cancérogénicité :
Non disponible
Toxicité reproductive :
Non disponible
STOT – exposition unique :
Non disponible
STOT – exposition répétée :
Non disponible
Dangers par aspiration :
Non disponible

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES					
12.1 Toxicité					
Ingrédients	Résultat final	Durée du test (h)	Espèces	Valeur	Source
	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Aucun danger environnemental					
12.2 Persistance et dégradabilité					
Ingrédients	Persistance – eau/sol :		Persistance – air		
	Aucune information disponible pour tous les ingrédients		Aucune information disponible pour tous les ingrédients		
12.3 Pouvoir de bioaccumulation					
Ingrédients	Pouvoir de bioaccumulation				
	Aucune information disponible pour tous les ingrédients				
12.4 Mobilité dans le sol					
Ingrédients	Mobilité :				
	Aucune information disponible pour tous les ingrédients				
12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.					
Non disponible					
12.6 Autres effets indésirables					
Non disponible					



SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Élimination du produit et de son emballage :	<p>Tout médicament vétérinaire non utiliser ou déchet dérivé d'un tel médicament vétérinaire doit être éliminé conformément aux exigences nationales.</p> <p>Les lois relatives aux exigences d'élimination peuvent varier selon le pays, la province ou la région. Chaque utilisateur doit consulter les lois en vigueur dans leur région.</p> <p>Procéder au recyclage autant que possible et consulter le fabricant pour les options de recyclage. Consulter la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles pour l'élimination. Enfouir les résidus dans site d'enfouissement autorisé. Recycler les contenants, si possible, ou en disposer dans un site d'enfouissement autorisé.</p> <p>Il faut considérer la durée de conservation au moment de décider du mode d'élimination. Prendre note que le matériel peut se transformer en cours d'utilisation et le recyclage ou une réutilisation risque de ne pas être approprié. Dans le doute, contacter les autorités concernées.</p> <p>S'assurer que le matériel est éliminé conformément au Règlement sur les produits dangereux (Canada, 2015).</p>
Méthode de traitement des déchets :	Non disponible
Option d'élimination dans les égouts :	Non disponible

SECTION 14 : INFORMATION EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Exigence d'étiquetage : aucune réglementation

Polluant marin : Non

Hazchem : Sans objet

Transport terrestre (U.E. : ADR / E.-U. : DOT) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT

Transport aérien (OACI-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT

Transport maritime (Code IMDG) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT

Transport fluvial (ADN) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT



SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement applicable à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères relatifs aux substances dangereuses du règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements requis par le règlement sur les produits contrôlés.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la réglementation de l'U.E. et de ses adaptations – le cas échéant : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (U.E.) 2015/830, Règlement (EC) No 1272/2008 et leurs amendements.

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE

SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986

Section 311/312 Classe de matières dangereuses

Risque immédiat (aigu) pour la santé	NON
Risque différé (chronique) pour la santé	NON
Risque d'incendie	NON
Risque lié à la pression	NON
Risque lié à la réactivité	NON

É.-U. – Matières dangereuses et quantité à déclarer selon EPA CERCLA (40 CFR 302.4)
 Aucun rapporté

RÉGLEMENTATION PROVINCIALE OU DE L'ÉTAT :

É.-U. CALIFORNIE - PROPOSITION 65 :
 Aucun rapporté

15.2 Évaluation de sécurité chimique

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les scénarios d'exposition et les processus d'évaluation de la sécurité chimique préparés par l'équipe de chaîne logistique, le cas échéant.

SOMMAIRE de l'ECHA Sans objet

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Oui
Canada - LIS	Oui
Canada - LES	Oui
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U. - TSCA	Oui
Taiwan – TCSI	Oui
Mexique – INSQ	Oui
Vietnam – NCI	Oui
Russie – ARIPS	Oui
Légende :	<i>O = Tous les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire N = N'est pas inscrit ou un ou plus de ses ingrédients ne sont pas inscrits à l'inventaire et ils ne sont exempts de la liste (consulter les ingrédients donnés entre parenthèses)</i>

SECTION 16 : AUTRE INFORMATION

La FDS est rédigée conformément aux lignes directrices de RDP, REACH, GHS, OSHA et ECHA.

Textes complets pour les codes pour les risques et les dangers : Sans objet

Autre information

La classification des préparations et les composantes individuelles proviennent de sources officielles et faisant autorité, en plus de faire l'objet d'une révision indépendante par le comité de classification Chemwatch au moyen d'ouvrage de référence.

La FDS est un outil de communication des dangers et devrait servir à évaluer le risque. Plusieurs facteurs déterminent si un danger mentionné dans la fiche représente réellement un risque dans le milieu de travail ou dans un autre milieu donné. Le risque peut être déterminé au moyen des Scénarios d'exposition. Il faut tenir compte de l'ampleur de l'utilisation, la fréquence de l'utilisation et les contrôles d'ingénierie en place ou disponibles.

Pour des conseils détaillés au sujet de l'équipement de protection individuelle, consulter les normes de l'EU CEN qui suivent :

EN 166 Protection des yeux

EN 340 Vêtements protecteurs

EN 374 Gants de protection contre les produits chimiques et les microorganismes

EN 13832 Souliers de protection contre les produits chimiques

EN 133 Appareils de protection respiratoires

Définitions et abréviations

PC – TWA : Concentration permise - moyenne pondérée dans le temps

PC – STEL : Concentration permise – Limite d'exposition de courte durée

CIRC Centre International de Recherche sur le Cancer

ACGIH voir American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

ACGIH Limite d'exposition de courte durée

TEEL: Limite temporaire d'exposition en cas d'urgence

DIVS Danger immédiat pour la vie ou la santé

FSO Facteur de sécurité olfactive DSENO

DSENO Dose sans effet nocif observé

DMENO Dose minimale avec effet nocif observé

TLV TLV Valeur limite d'exposition

BCF Facteur de bioconcentration

BEI Indicateur biologique d'exposition



Les renseignements fournis dans la fiche de données de sécurité ont été amassés par Dechra Limited partir de plusieurs sources différentes et sont exactes au mieux de ses connaissances, informations et convictions à la date de leur publication. Toutefois, Dechra Limited ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne les informations figurant dans la présente fiche de données de sécurité, y compris, sans limitation, en ce qui concerne leur exactitude ou leur exhaustivité.

Les renseignements fournis ne constituent pas de spécifications relatives à la qualité et se veulent des lignes directrices pour la manutention, l'usage, le traitement, l'entreposage, le transport et l'élimination du produit susmentionné en toute sécurité. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adéquat pour un usage donné ou qu'il convient à la méthode d'utilisation et d'application proposée.

Droits d'auteur, 2020, Dechra Limited. Tous droits réservés.

La copie et/ou le téléchargement de ces informations dans le but d'utiliser correctement les produits Dechra Limited est autorisé à condition que : (1) les informations soient copiées intégralement et sans modification, sauf accord écrit préalable de Dechra Limited, et (2) ni la copie ni l'original ne soient revendus ou distribués de quelque manière que ce soit dans le but de réaliser un bénéfice.